

**-Obligations règlementaires en matière de conflit d’intérêts-**

Selon les articles 12, 13 et 14 du règlement UE n°204/2014 sur les règles d’affiliation au Comité de suivi, « *la gestion et le suivi des programmes opérationnels sont soumis aux principes de déontologie et doivent prévenir les conflits d’intérêts pour les partenaires* *participant à la préparation et à l’évaluation des appels à propositions et des rapports d’avancement, ainsi qu’au suivi et à l’évaluation des programmes. »*

Or, conformément à l’article 2 de la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, constitue un conflit d’intérêts « *toute situation d’interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés de nature à influencer ou à paraître influencer l’exercice indépendant, impartial et objectif d’une fonction. »*

Cette loi et son décret d’application (Décret n° 2014-90 du 31 janvier 2014) imposent aux agents et élus confrontés à une telle situation une obligation d’abstention.

Par conséquent, toute personne participant aux travaux du comité de suivi est dans l’obligation de s’abstenir de voter sur les dossiers pour lesquels celle-ci rencontre un conflit d’intérêts.

Lorsque la personne visée est une personne morale, ces obligations d'abstention s'appliquent également aux personnes physiques qui participent aux travaux pour le compte de la personne morale en question.

La déclaration de conflits d’intérêts, et donc l’obligation d’abstention qui en découle, qui est demandée aux membres du comité de suivi a pour objectif de clarifier et d’exposer aux participants ces liens qui pourraient influencer d’une manière ou d’une autre leurs décisions.

Madame, Monsieur, nous vous remercions, dans le cas où vous rencontreriez un conflit d’intérêts dans le cadre de ce comité, de bien vouloir remplir le formulaire ci-joint.



**FORMULAIRE D’ABSTENTION**

*COMITE DE SUIVI DU POIA 2014-2020*

*10 au 26 mai 2021*

**Je soussigné(e)**

Nom : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Venu représenter la structure/ l’institution : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

lors du comité de suivi du POIA 2014-2020 du 26 mai 2021, déclare rencontrer un conflit d’intérêts pour le sujet/dossier suivant : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ et m’abstiens donc de voter pour l’ensemble des décisions qui s’y rapportent.

Fait à \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, le / /

Signature :